

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 79/634 du 21/II/79
/MTJ.DGTFP.DFP.2103/17

Portant reclassement et nomination de Monsieur
TCHICAYA Ferdinand, Moniteur d'Agriculture de
8° échelon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
de la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février
1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la caté-
gorie A par décret ;

(/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;

(/u le décret n° 67/5D/FP-BE du 24 Février 1967 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitution de carrière et
reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/148 du 30 Mars 1979 portant suspension
des avancements des Agents de l'Etat pour l'année 1979 notamment en son
article 2 ;

(/u le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le protocole d'accord du 4 Mai 1975 si que entre la Répu-
blique Populaire du Bulgarie et la République Populaire du Congo notam-
ment en son point ;

(/u l'arrêté n° 7172/MJT.DGT.DCGPCE du 10 Novembre 1976
autorisant Monsieur TCHICAYA Ferdinand, Moniteur d'Agriculture de 8°
échelon à suivre un stage d'Agronome à Sofia (Bulgarie) ;

(/u l'arrêté n° 7191/BB.30.03 du 18 Août 1978 portant promo-
tion des fonctionnaires des cadres de la catégorie D des Services Techni-
ques (Agriculture) avancement 1977 ;

(/u la lettre n° 601/DAAF-SAP du 6 Juin 1979 du Directeur
des Affaires Administratives et Financières ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 17 Mai 1979 ;

Attendu que Monsieur TCHICAYA Ferdinand est bien titulaire
du Diplôme de Fin d'Etudes Supérieures ;

DE C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du Protocole d'accord du 4 Mai 1975 susvisé, Monsieur TCHICAYA Ferdinand, Moniteur d'Agriculture de 8^e échelon des cadres de la catégorie D, hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture) en Service à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Agronome, délivré par l'Institut Supérieur d'Agronomie "VASSIL KOLAROV" équivalent au diplôme d'Ingénieur, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Ingénieur d'Agriculture de 1^{er} échelon indice 830 Acc=NEANT.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compte de la date de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son service sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 21 NOVEMBRE 1979

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE
RURALE.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Jean ITADI.

LE MINISTRE DES FINANCES.

Henri LOPES.

AMPLIATIONS:

JORPC.	2
DGTFP.DFP.	3
DB.	3
DCF.	1
INTERESSE	1
DOSSIER	3
MER.	2
DAAF.	2
REGION DU KOUILOU	2
SGER.	1
SGCM/BC.	2

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE,
GARDE DES SCEAUX.

Victor TAMBA-TAMBA.